

MARS 2026

PRÉPARATION À UNE POURSUITE DE FONCTIONNEMENT DES CNPE AU-DELÀ DE 50 ANS

CONTEXTE

Contexte

- La périodicité décennale des réexamens n'est pas adaptée pour que les enjeux en matière de sûreté nucléaire puissent être suffisamment anticipés et intégrés dans la politique énergétique. De ce fait, l'ASNR a demandé qu'EDF justifie de manière anticipée l'hypothèse d'une poursuite du fonctionnement des réacteurs actuels jusqu'à 60 ans et au-delà.
- Le Gouvernement a demandé au printemps 2023 un avis de l'ASN sur les perspectives de poursuite du fonctionnement des réacteurs électronucléaires d'EDF jusqu'à leurs 60 ans → **Avis n° 2023-AV-0420 de l'ASN du 13 juin 2023**
- Le législateur s'est aussi saisi de la démarche dans la loi du 22 juin 2023 :
Avant le 31 décembre 2026, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la faisabilité, aux coûts, aux bénéfices et aux conditions de la poursuite du fonctionnement jusqu'à soixante ans et au-delà des réacteurs électronucléaires en fonctionnement en France au 1^{er} janvier 2023, dans le respect des dispositions relatives à la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement.
- EDF a transmis à l'ASN sa **feuille de route en juin 2024**.

CONTEXTE

Objectifs de la démarche :

- Evaluer jusqu'où il est possible de poursuivre le fonctionnement des réacteurs dans des conditions sûres et en préservant des marges pour la sûreté
- Donner de la visibilité aux acteurs de la politique énergétique sur la durée de fonctionnement potentielle avec au moins 15 ans d'anticipation
- Instruire par anticipation les points techniques qui seraient nécessaires à une poursuite de fonctionnement au-delà de 60 ans



CETTE DÉMARCHE EST DÉCOUPLÉE DES RÉEXAMENS

POINTS D'ATTENTION TECHNIQUES

MAÎTRISE DU VIEILLISSEMENT

Le premier enjeu de la démarche porte sur la maîtrise du vieillissement des structures, systèmes et composants.

COMPOSANTS NON-REMPLAÇABLES

Cuves : EDF a établi un point zéro avec une projection de la durée de vie de ses cuves. Les leviers déjà déployés ainsi que les pratiques internationales sont également présentés. EDF propose de déployer de nouvelles méthodes de justification de la durée de vie des cuves.

→ L'enjeu principal portera sur l'acceptabilité de ces nouvelles méthodes.

Enceintes de confinement : Dans son dossier, EDF a présenté sa projection pour le comportement mécanique et l'étanchéité des enceintes, qu'elle ne considère pas limitants pour une durée de fonctionnement au-delà de 60 ans. La feuille de route présente également les leviers existants pour les doubles parois en cas de problème d'étanchéité (mise en place de peaux composites).

→ L'enjeu principal portera sur l'étanchéité des enceintes à double paroi.

POINTS D'ATTENTION TECHNIQUES

MAÎTRISE DU VIEILLISSEMENT

COMPOSANTS REMPLAÇABLES

Câbles électriques : EDF indique que les câbles électriques n'apparaissent pas comme un facteur limitant à la durée de fonctionnement. Elle éclaire sa position par les travaux réalisés à l'international et son programme de recherche et développement.

→ Les câbles sont remplaçables individuellement, mais leur nombre ne permet pas industriellement une opération de remplacement massive.

POINTS D'ATTENTION TECHNIQUES

AUTRES SUJETS

Changement climatique : EDF présente un état des lieux des projections et des leviers dont elle pourrait disposer.

→ La prise en compte du changement climatique dans le cadre de la poursuite de fonctionnement nécessite un approfondissement des connaissances scientifiques de la part d'EDF, ainsi qu'une réflexion sur les évolutions technologiques des installations, dans le cadre d'une approche globale et de long terme.

IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PROCESSUS

- Un **dialogue avec la société civile** sera organisé, en lien avec l'Anccli, avec notamment la tenue de plusieurs ateliers pour échanger avec le public sur les enjeux de la prise de position de l'ASNR.
- L'**avis de l'ASNR** sera rendu fin 2026.